

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Pierre **Tomada**, M. Philippe **Laveix**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Gilles **Bussac** (pv. Monsieur Guy Latorre).

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2009 et si des remarques sont à formuler.

Monsieur Barrière rappelle qu'il avait fait un point en fin de séance sur les travaux de réfection du stade du Closet. Le chantier a été entrepris début août et touche à sa fin. Le service technique communal a réalisé l'arrosage intégré avec professionnalisme. Monsieur Barrière tient à féliciter les agents pour la réalisation de ce travail. L'entreprise Turfplac a procédé à l'ensemencement du terrain. Quelques rattrapages vont être faits après la première pousse. Restent les travaux de modification de l'éclairage qui vont être entrepris tout prochainement. Monsieur Barrière indique que le terrain devrait être praticable fin octobre voire tout début novembre. Un bilan d'exécution sera présenté lors de la prochaine assemblée.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté par 19 voix pour.

Monsieur Patrick Barrière est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Proposition de points à ajouter à l'ordre du jour

- 1. Salle communale – Foyer des Aînés – Bilan thermique SIPHEM**
- 2. Renouvellement des Associations Foncières de remembrement – *proposition de membres complémentaires***
- 3. Fête Médiévale – décision pour 2010**
- 4. Contribution complémentaire Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire**
- 5. Rétrocession espaces communs – lotissements Clos de la Vignague**
- 6. Organisation journée du 14 novembre 2009 – Publication transcription Registre de la Jurade 1651-1677**

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

ORDRE DU JOUR :**1. COMPTE-RENDU VISITE STATION TIGF**

Monsieur Puaud expose :

Vendredi matin, une visite de la station de compression de gaz a été organisée à l'attention des riverains, à la demande de la commission d'intégration du site de TIGF, avant que le changement de gestionnaire ait lieu. Total Infrastructure Gaz France Pau, passera le relais à Total Gaz Langon dès la mise en gaz qui interviendra tout prochainement – Cette usine se prépare à fonctionner et Tigf s'est d'emblée excusé pour le bruit causé ces dernières semaines et peut-être pour le manque de communication à cet égard. Cependant, à l'orée de la mise en gaz de cette station, TIGF Pau tenait à montrer comment les remarques faites tout au long du chantier ont été prises en compte. Les problèmes de bruit, d'éclairage ont été abordés. Les riverains présents ont été entendus et manifestement agréablement surpris par l'accueil et l'écoute. Une fois en fonctionnement normal, l'installation ne sera plus éclairée la nuit comme actuellement. Il s'agit d'une structure à taille humaine autorisée à fonctionner 20 jours par an en période de pointe de consommation. L'avenir a également été évoqué lors de cette réunion, notamment la possibilité d'ajouter 1 voire 2 compresseurs d'ici deux à trois ans, ainsi que le projet de tripler la conduite dans la perspective de réformer l'ancienne conduite.

En terme de fiscalité, Monsieur le Maire a obtenu l'engagement de la directrice de TIGF que les formalités de déclaration seraient effectuées comme il se doit dans les 90 jours d'achèvement du chantier, de manière à ce que l'activité de cette structure soit prise en compte dans les bases générant le calcul de la taxe professionnelle 2010. L'enjeu pour notre collectivité a bien été saisi. Un courrier a également été adressé à la Direction Générale des Finances Publiques de la Réole afin que ses services veillent à cette demande.

L'inauguration de la station de compression est programmée pour le vendredi 16 octobre 2009 ; les festivités auront lieu au Palais de Congrès de Bordeaux. Une exposition permettra de visualiser le circuit du gaz et de comprendre le fonctionnement de cette station de compression. A la suite de cette manifestation, TIGF propose de mettre à disposition certains modules de cette exposition pour présenter ce dispositif aux écoles du territoire.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Puaud - Cette démarche était très utile et manifestement attendue par les riverains puisque 40 personnes étaient présentes à cette réunion.

Monsieur Souan évoque le projet de reboisement – Il semblerait que les conseillers de la Chambre d'Agriculture n'aient pas bien saisi les engagements. Monsieur le Maire souligne que TIGF ne s'est pas seulement engagé à « participer » mais aussi à « financer le reboisement » – 15 ha doivent être reboisés au niveau du canton – Ce devait être l'occasion d'établir un plan pilote de réintroduction du Robinier cultivé (faux acacias) dans la région.

La Chambre d'Agriculture s'est portée chef de projet - TIGF s'est engagé à financer et devait participer à la sélection des parcelles ; le reboisement du voisinage du site constitue une priorité. Monsieur le Maire demande à Monsieur Souan de reprendre contact avec la Chambre d'Agriculture et de le tenir informé. Il est impératif de communiquer avec l'ensemble des acteurs de ce projet.

2. Projet d'acquisition d'un immeuble rue saint romain (propriété Mc Clymont) et projet d'aménagement d'un logement –foyer avec l'Esat de Puch

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'immeuble d'une surface de 318 m², cadastré section AX n°170, propriété de Monsieur Mc Clymont rue Saint Romain, est en vente au prix de 135 000 €.

Gironde Habitat propose de l'acquérir moyennant la somme de 100 000 € pour y aménager des logements sociaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec la directrice de l'Esat de Puch, au cours de laquelle cette dernière a exposé la problématique du logement des travailleurs de l'Esat. Un projet d'aménagement d'une unité d'hébergement se dessinait dans la maison d'habitation sise sur la propriété de l'Esat de Puch.

De la discussion est née l'idée :

- de développer un projet de gîte rural/chambres d'hôtes dans cette maison de Puch, au cœur du vignoble et tout à côté des pépinières,
- d'aménager une unité d'hébergement dans un immeuble du bourg de Sauveterre, ce qui permettrait de loger des travailleurs de l'Esat de Puch – ces derniers bénéficieraient ainsi d'une plus grande autonomie et pourraient se mêler à la vie du bourg.

L'immeuble de la rue Saint Romain se prête parfaitement à cette idée. Un administrateur de l'Esat de Puch, lui-même malvoyant, s'est rendu sur place et a estimé cet immeuble parfaitement adapté avec ses pièces vastes et ses larges cheminements. La directrice de l'Esat de Puch s'est montrée tout à fait enthousiaste et des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Siphem et le CAUE pour approfondir le sujet.

La commune pourrait être porteur du projet et signer une convention avec l'Esat de Puch. Dans ce cadre et au terme des dernières négociations, le propriétaire consentirait la vente moyennant le prix de 132 500 € en offrant le prix de la taxe d'habitation si la signature intervenait avant le 31 décembre 2009.

Les termes de la convention proposée par l'Esat de Puch prévoient :

« La mise à disposition de logements équipés répondant aux spécificités de l'handicap sensoriel (mal voyant et mal entendant) pour des usagers travailleurs handicapés de l'Esat du Puch.

Cette collaboration s'inscrit dans une proximité géographique des besoins d'hébergement pour des personnes relevant « d'unité d'hébergement » sur l'Entre-deux-mers, tel que le préconise le schéma Départemental des personnes handicapées en Gironde (juillet 2006) : « les résidents y gardent une plus grande autonomie dans la gestion de leur revenus ».

Ces logements constitués de parties communes de plain-pied affectées aux lieux de vie devront être aménagées pour accueillir 8 résidents avec possibilités d'extension à 12. »

Cet immeuble permettrait d'aménager :

- 8 logements de type studio de 20 m² minimum, équipés de salle de bain et de kitchenette, pour loger les travailleurs de l'Esat, déficients visuels et sensoriels, lesquels, selon les informations recueillies, ouvriraient droit à une allocation logement de type « loyer conventionné » (environ 350 €/mois).
- un espace commun « salon- cuisine ».

Le Siphem a été interrogé sur les montant des aides susceptibles d'être accordées dans le cadre notamment de la nouvelle OPAH-DD- Il serait déjà envisageable de prétendre à un prêt au taux de 1,82 % (livret A) voire au taux de 1.25 %-

L'Architecte des Bâtiments de France a également remarqué le caractère architectural de cet immeuble avec son escalier du XVII^{ème} et a évoqué la possibilité de demander l'appui financier de la Fondation du Patrimoine.

Il a été demandé au CAUE l'assistance d'un architecte-conseil pour établir une estimation prévisionnelle de ce projet. La rénovation se chiffre sur la base d'un ratio de 1000 € du m² environ - Il y a lieu de travailler la convention avec l'Esat pour assurer la pérennité de ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de donner pour l'heure un accord de principe en vue de continuer l'instruction de ce projet avec l'aide du CAUE. Néanmoins, en cas de manque de disponibilité du CAUE et pour ne pas retarder l'avancement de ce dossier, Monsieur le Maire demande l'autorisation de missionner éventuellement un maître d'œuvre pour réaliser une étude de faisabilité.

Monsieur Puaud précise en outre que, tout comme les maisons-relais, ce type de logement constitue un tremplin à l'autonomie en permettant d'assurer un accompagnement des personnes pour faciliter leur intégration à la vie quotidienne (gestion budget de ménage, vie autonome...).

Où cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal par 19 voix pour :

- considère l'intérêt évident de cette opération compte-tenu :
 - du projet d'hébergement de travailleurs handicapés, correspondant à l'attente de nombres d'associations et structures équivalentes qui font travailler une centaine de personnes de ce profil sur le territoire.
 - du caractère architectural de cet immeuble, de sa proximité du centre bourg et note également sa situation contigüe à l'immeuble de la trésorerie, ce qui développerait également à cet endroit le noyau bâti propriété de la commune.
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre cette étude de projet et a désigné éventuellement un maître d'œuvre chargé de réaliser une étude de faisabilité.

3. AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIEN HOTEL DE FRANCE PLACE DE LA REPUBLIQUE

➤ Proposition de création d'une halle couverte.

Vu l'avancement du chantier de rénovation de l'ancien hôtel de France, place de la République, Monsieur le Maire a souhaité convier le Conseil Municipal sur place ce samedi afin de faire une nouvelle proposition d'acquisition au promoteur de cet ensemble.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation de l'immeuble de l'ancien hôtel de France, place de la République, comportait au rez-de-chaussée trois pas-de-porte commerciaux sur cave.

Au fur et à mesure de l'avancement de ce chantier, Monsieur le Maire a vu se dessiner un espace intéressant d'une surface de 133 m² en rez-de-chaussée sur cave en continuité avec les arcades – ceci l'a amené à imaginer l'aménagement d'une halle ou d'un marché couvert qui pourrait recevoir des producteurs régionaux à l'occasion du marché hebdomadaire, voire d'un petit marché du dimanche matin, des animations telles que la fête médiévale, le marché de Noël, des représentations musicales...

La surface en sous-sol peut être utilisée en aire de stockage. On pourrait aussi y installer en période estivale un point accueil-Info de l'OTSI en extérieur avec le point de location vélos.

Pour mémoire, la halle couverte de la place centrale de la République a été démolie au début du XX^{ème} siècle -

Cette idée a été présentée au promoteur ainsi qu'à l'architecte des Bâtiments de France, au cours d'une entrevue sur place – Ceux-ci se sont montrés tout à fait favorables, Monsieur l'Architecte donnant quelques conseils en termes d'aménagements. Monsieur le Maire a ainsi demandé au promoteur de chiffrer une cession en l'état - Le prix de 137 788 € vient de lui être proposé sur la base de 1 036 € du m² correspondant aux travaux réalisés à ce jour (sans tenir compte de la surface des caves). Il convient d'ajouter le coût de l'habillage que le promoteur propose de faire réaliser à prix coutant.

A la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire précise que le promoteur n'a enregistré aucune proposition d'achat de pas-de-porte commercial à ce jour.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal se montre favorable à cette idée – Il semblerait que cette opération puisse être éligible au nouveau Plan Bastide engagé par le Conseil Régional d'Aquitaine - Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre cette étude de projet afin de finaliser le plan de financement.

Nota bene sur dispositif de Pass-Foncier

Maître Laveix rappelle l'idée émise lors de la séance du 6 juillet 2009, d'engager le procédé de pass-foncier sur l'immeuble de l'ancien Hôtel de France pour permettre à des primo-accédant à la propriété de s'installer en centre-ville.

A la suite des discussions, le CILG, organisme collecteur du 1% logement qui s'occupe de la mise en œuvre de ce dispositif, considère qu'il s'agit là d'un immeuble rénové et non d'une construction neuve et qu'à ce titre ce projet n'est pas éligible au pass-foncier.

4. PROJET DIVISION PARCELLE LOTISSEMENT DE LA GRANDE HAIE

➤ Constitution d'un lot à bâtir

Monsieur le Maire rappelle que la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain préconise, dans le cadre de ses orientations, la « densification des bourgs ». Monsieur le Maire propose dans cette perspective, de constituer un lot à bâtir sur une partie de l'emprise du grand escalier de 16 mètres de large qui traverse le lotissement de la grande Haie, entre le boulevard du 11 novembre et Chemin du Closet (face au collège).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de division de parcelle permettant de constituer un lot de terrain d'une superficie de 390 m², en bordure du chemin de Ronde. Un passage de 4 mètres de large serait préservé pour rejoindre le collège. Le Coefficient d'Occupation des Sols –COS– appliqué à cette superficie permettrait de construire une surface habitable de 156 m² d'une hauteur maximale sous toiture de 6 mètres.

Après discussions, le prix de ce terrain pourrait être de l'ordre de 40 à 50 000 € - Le Conseil Municipal est partagé sur cette proposition –

Maître Laveix évoque la révision du POS valant PLU et les projets d'étude envisagés notamment concernant « la circulation » - Il serait d'avis de surseoir à cette proposition dans l'attente des conclusions de ces études, considérant notamment les réserves qui avaient d'ores et déjà été prévues à cet endroit sur le POS actuel, pour des aménagements de circulations.

Monsieur le Maire prend acte mais demande à Philippe Laveix d'étudier cette proposition en commission Urbanisme et Logement, et de consulter le notaire au sujet du règlement de ce lotissement.

5. PROPOSITION DE LOCATION LOCAL COMMUNAL RUE RENE CASSIN

Monsieur le Maire évoque le local aménagé en 2008 au rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis rue Saubotte (entrée rue René Cassin) pour être mis à disposition de la médecine du Travail AHI 33, dans l'attente de la construction des locaux de la Maison des Services Publics. AHI 33 disposera du local de permanence de la Maison des Services Publics à compter du 1^{er} décembre 2009.

Ce local sera en conséquence vacant à compter cette date.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité de Monsieur Martin avait acquis cet immeuble et l'immeuble voisin en vue de l'extension éventuelle de l'école élémentaire, dans le prolongement de l'immeuble construit rue des 3 bourdons.

Néanmoins, ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remarque que le local de la rue René Cassin serait adapté à l'exercice d'une profession libérale ; une candidature a déjà été reçue en ce sens. Monsieur le Maire propose de louer ce local à titre précaire.

Maître LAVEIX précise qu'il faudra, en la forme, passer un bail professionnel dont la durée ne peut être inférieure à 6 ans.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision de principe et d'interroger le notaire de la commune sur les modalités contractuelles à mettre en place.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour et fixe le prix mensuel de location à 300,00 € indexé sur l'Indice de Référence des Loyers. Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de bail professionnel.

6. PROPOSITION DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL

➤ Contrat d'accompagnement dans l'emploi – service administratif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une jeune femme a effectué un stage de 3 semaines au service administratif de la mairie dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle. Cette dernière va effectuer une formation diplômante de technicien administratif sanitaire et social qui débutera en juin 2010 et aurait souhaité, dans l'attente, bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au sein d'une collectivité publique en lien avec le domaine vers lequel elle se dirige.

Monsieur le Maire propose de lui donner satisfaction en lui proposant de signer CAE, contrat de travail de droit privé à durée déterminée, d'une durée de 8 mois au terme duquel elle pourra intégrer sa formation.

Préalablement à la conclusion du contrat, il y a lieu de signer avec Pôle Emploi, agissant pour le compte de l'Etat, une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat ainsi que l'aide financière de l'Etat – Cette aide serait de l'ordre de 95 % du taux horaire du Smic brut.

Cet agent se verrait confier les des tâches administratives (courriers, gestions de dossiers, comptabilité) et pourrait également assurer les fonctions d'agent d'accueil.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour, et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- à signer une convention de CAE avec l'Etat
- à signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée de 8 mois, et ses renouvellements éventuels dans la limite des 24 mois.

7. Contrat d'accompagnement dans l'emploi – service technique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de recrutement au sein du service technique dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable par deux fois dans la limite de 24 mois, destiné à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ce type de contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et notamment aux collectivités territoriales.

Préalablement à la conclusion d'un CAE, l'employeur doit signer avec Pôle Emploi, agissant pour le compte de l'Etat, une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat ainsi que l'aide financière de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de recruter un adjoint technique dans le cadre d'un CAE d'une durée de 8 mois renouvelable et pour un service hebdomadaire de 28 heures. Ce contrat pourra être renouvelé par deux fois dans la limite de 24 mois. L'aide de l'Etat serait de l'ordre de 95 % du taux horaire du Smic brut.

Cet agent se verrait confier des tâches de service de restauration scolaire et d'entretien de locaux communaux (scolaire, sportifs, administratifs...) et notamment des locaux scolaires.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour, et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- à signer une convention de CAE avec l'Etat
- à signer le dit contrat d'accompagnement dans l'emploi ainsi que les renouvellements éventuels dans la limite des 24 mois.

8. PROPOSITION DE RACHAT NOM DE DOMAINE INTERNET « SAUVETERRE-DE-GUYENNE.COM »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que Monsieur Petel, administré de Sauveterre, avait constitué de longue date, un blog sur Internet pour lequel il avait déposé le nom de domaine «<http://www.sauveterre-de-guyenne.com>» et sur lequel il publiait et publie toujours, diverses informations sur la vie de la commune et du territoire.

A cette époque, la commune ne disposait pas de site internet. Or, Monsieur le Maire rappelle que c'est désormais chose acquise depuis 2008, puisqu'un blog d'informations de la Commune intitulé « Sauveterre Ensemble » a été constitué à l'adresse «<http://www.sauveterre-de-guyenne.eu> » – Cependant cette adresse est récente et a du mal à obtenir un bon référencement parce qu'à la recherche « Sauveterre de Guyenne »,

les moteurs de recherche dirige en premier lieu les internautes vers le site « Sauveterre-de-guyenne.com » du Petit Sauveterrien.

Considérant que le site du Petit Sauveterrien porte le nom de domaine de la Commune, et qu'il peut y avoir confusion, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Petel de céder le nom de domaine de son site à la Commune de Sauveterre et de poursuivre son blog sous un nom de domaine semblable à celui du nom de son site par exemple : le-petit-sauveterrien.com

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur Pétel, lequel accepte cette transaction moyennant le prix de 1 000 €.

Monsieur le Maire estime ce prix raisonnable compte tenu du travail réalisé et du référencement de son site. Madame Lawther ajoute que cette présentation était assez novatrice pour l'époque et apporte quelques précisions techniques montrant que ce prix se justifie.

Après échanges de vues et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'acquisition du nom de domaine <http://www.sauveterre-de-guyenne.com>.

9. BUDGET

➤ Admissions en non-valeur – Service assainissement

Sur proposition de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte de porter en non-valeur la créance qui suit :

- Bâtisse Claudine – titre T900020000024 -2005 pour la somme de 39,22 €

➤ Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Maire, compte-tenu des ajustements à effectuer sur les factures d'assainissement à la suite de réclamations des redevables, le Conseil Municipal par 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits supplémentaires nécessaires au compte 673 – et à effectuer le virement de crédits qui suit :

- Cpte 654 – admission en non valeur : - 1500 €
- Cpte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur + 1500 €

10. INFO SERVICE DU TRESOR : FICHE FINANCIERE COMMUNE RATIOS 2009

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la fiche financière de la commune émise par les services du Trésor, comptable public, pour l'exercice 2008 – Cette fiche présente les ratios de niveau, le niveau de la dette de la commune (1 207 358 €), le fonds de roulement en fin d'année (-22.771 €), les ratios de structure et l'impact de la fiscalité. Ce document a été publié sur le blog de la commune et peut être consulté en mairie.

11. SALLE COMMUNALE – FOYER DES AINES – BILAN THERMIQUE SIPHEM

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été proposé d'offrir un cadeau au Club des Aînés de la Bastide à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire. A ce titre, le club a souhaité que les menuiseries du local communal soient remplacées. Cette idée a été retenue en conseil municipal. Le Siphem a été consulté et vient de rendre un diagnostic thermique ainsi qu'une préconisation de travaux.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser des devis selon ces préconisations et de déposer une demande d'autorisation de travaux.

Après discussions, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 19 voix pour et autorise également Monsieur le Maire a engagé les démarches pour solliciter l'aide financière du Conseil Général et du SIPHEM.

Monsieur Puaud, 1^{er} adjoint chargé du développement durable, est désigné pour mener à bien l'instruction de ce dossier.

12. RENOUVELLEMENT DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS FONCIERES DE REMEMBREMENT

➤ Proposition de membres complémentaires

Monsieur le Maire rappelle que la liste des délégués désignés en séance du 8 juillet dernier par le Conseil Municipal pour le renouvellement des assemblées des AFR de Saint Léger et de Saint Romain a été notifiée à la DDAF ce même mois – La DDAF a saisi en suivant la Chambre d'Agriculture pour qu'elle désigne à son tour 5 membres afin que la DDAF au nom du Préfet, puisse établir les arrêtés constitutifs des nouvelles assemblées des AFR désignées pour un mandat de 6 ans.

La Chambre d'Agriculture vient de faire savoir ce jour qu'elle a adressé un courrier à chacun de ses représentants au sein des anciennes assemblées pour leur demander s'ils souhaitaient renouveler leur mandat.

- A fait connaître son refus de reconduire son mandat pour l'AFR ST LEGER :
 - Monsieur MIRAMBET Jean Claude
- Auraient donc accepté :
 - Monsieur LESCURE Roger
 - Monsieur CAZADE René
- Pour mémoire, sont désignés par la commune :
 - Monsieur Guy LATORRE
 - Monsieur Jean Pierre PIANALTO
 - Monsieur Pierre SERIZIER
 - Monsieur Alain bry
 - Monsieur Guy COMBEFREYROUX

Il y a lieu de proposer deux noms pour l'AFR de St Léger, l'un en remplacement de Monsieur Mirambet, l'autre en remplacement de Monsieur Latorre, précédemment porté en qualité de représentant de la Chambre d'Agriculture et que le Conseil Municipal a choisi de désigner en remplacement de Monsieur Claude Vignaud au nom de la commune.

- Ont fait connaître leur refus de reconduire leur mandat pour l'AFR ST ROMAIN :
 - Madame FERBOS,
 - Monsieur CANTERANNE
 - Monsieur Claude LAVEIX
- Auraient donc accepté :
 - Monsieur Jean-Marc VITRAT
 - Monsieur Jean-Paul SOUAN

- Pour mémoire Sont désignés par la commune :
 - Monsieur LUMEAU Yves
 - Monsieur BALLARIN Roger
 - Monsieur ITHIER Gilbert
 - Monsieur ANTONIOL François
 - Monsieur MARTIN José

Il y a lieu de proposer 3 noms pour l'AFR St Romain. En outre, la DDAF a adressé un courrier en date du 30 septembre 2009, rappelant la nécessité pour les AFR de se mettre en conformité avant le 6 mai 2011 avec l'Ordonnance de 2004, si elles souhaitent poursuivre leur activité.

Néanmoins, elles peuvent demander leur dissolution si l'objet pour lequel elles ont été créées est épuisé. En tout état de cause, il y a lieu de les reconstituer dans un premier temps pour qu'elles puissent délibérer.

Après discussions, le Conseil Municipal propose les noms qui suivent :

- Afr St Léger
 - Gilles Bussac
 - Jean-Paul Souan

- Afr St Romain
 - Claude Lumeau
 - Vincent Martin
 - Serge Ithier

13. FETE MEDIEVALE

➤ Décision pour 2010

Monsieur le Maire rappelle les discussions qui ont eu lieu lors de la précédente séance au sujet du maintien de la fête médiévale à Sauveterre pour l'année 2010.

Mesdames Combefreyroux et Mery souhaitent constituer une équipe au cours de ce mois pour engager la commune de Sauveterre une nouvelle fois dans l'itinérance médiévale de la vallée du Dropt.

A la demande de Monsieur le Maire, elle confirme qu'elles sont parvenues à mobiliser une petite équipe.

Monsieur le Maire s'en réjouit et souhaite que cette participation soit représentative.

Il remarque néanmoins qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des bénévoles pour faire fonctionner les associations.

Par ailleurs, il constate notamment une confusion dans les missions des différentes associations chargées de l'animation.

Il a évoqué ce sujet avec la Présidente de « Tourisme animation » et suggère de bien différencier :

- une association « Animations de Sauveterre », ou « comité des fêtes », qui prenne en charge l'ensemble des animations sur le territoire communal de Sauveterre et qui constituent en son sein des équipes affectées sur les différentes manifestations (fête des vins, fêtes médiévales, ...)

- et une association « Tourisme en Sauveterrois » qui prennent en charge les animations et la coordination des actions en lien avec le tourisme et la communauté des communes, sur le territoire du Sauveterrois.

Madame Combefreyroux prend note de cette idée et s'en entretiendra avec les membres bénévoles des associations concernées par les animations de Sauveterre.

14. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE SIRS

➤ Contribution complémentaire 2009

Madame Combefreyroux fait un rappel de la situation financière du SIRS – A la suite des conclusions émises par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil Syndical a entériné la décision de porter la résorption du déficit à la charge des communes membres.

A ce titre la commune de Sauveterre de Guyenne est redevable de la somme de 3 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits complémentaires au compte 6554 – Contributions aux organismes de regroupement - permettant de régler cette créance. La décision modificative qui suit est adoptée par 19 voix pour :

Cpte 61521 – entretien de Bâtiments - 1800 €

Cpte 6554 – contributions organisme de regroupement +1800 €

15. LOTISSEMENTS CLOS DE LA VIGNAGUE

➤ Rétrocession espaces communs –

Maître Laveix et Madame Dèche, en qualité de propriétaires, s'étant retirés des débats et du vote, Monsieur le Maire expose :

L'association syndicale « Vignague », regroupant les propriétaires du lotissement de la Vignague, avait proposé par courrier adressé courant avril 2008, de rétrocéder les espaces communs du lotissement à la commune, savoir :

- la chaussée et les accotements,
- le réseau d'eau potable,
- le réseau d'assainissement (eau pluviale, bassin de rétention et égouts)
- l'éclairage public.

Le Conseil Municipal avait émis un accord de principe mais avait souhaité que cette transaction se fasse à l'issue d'une année de parfait achèvement de la construction de l'ensemble.

L'association Syndicale réitère sa demande par courrier du 29 septembre 2009.

Monsieur Tomada a procédé à l'état de lieux et constaté le bon état de l'ensemble.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 17 voix pour, accepte la proposition de l'Association Syndicale « Vignague » à savoir :

1) le transfert de propriété de :

- L'ensemble du réseau des conduits (téléphonie, haut débit, vidéo) remis aux services de la Commune qui les mettra à disposition des opérateurs moyennant le versement d'une redevance annuelle.

- Tous les autres réseaux (AEP, Assainissement, Eclairage Public) seront remis aux services communaux concernés après acceptation suite aux contrôles de conformité aux normes en vigueur.

2) l'intégration des ouvrages privés dans le domaine public communaux

Cette intégration vaut classement dans le domaine public et permet la rédaction des actes de transfert de propriété.

Monsieur le Maire est autorisé à Maire à signer l'acte de rétrocession.

Monsieur le Maire proposera ultérieurement d'attribuer un nom à la rue qui dessert ce lotissement.

16. JOURNEE du 14 NOVEMBRE 2009 -

Monsieur le Maire rappelle la manifestation qu'il a été proposé d'organiser le 14 novembre prochain à l'occasion de la publication de la transcription du Registre de la Jurade, don de François Bouïre de Beauvallon à la commune en 1884.

Cette transcription du registre de la Jurade va être publiée par les Editions de l'Entre-deux-mers - La souscription est engagée au prix de 19 € pièce au lieu de 26 €. Les bulletins de souscriptions seront distribués dans la semaine avec l'Echo de la Cité et sont également disponibles à la mairie ou à l'office de tourisme.

Madame de Beauvallon, vient de faire savoir qu'elle et sa famille étaient très touchées par cette idée et ont donné leur accord pour l'organisation de cet après-midi au cours de laquelle seront honorés la famille de Beauvallon à Sauveterre et son défunt époux, Louis de Beauvallon, adjoint au Maire en 1989 et fondateur de l'association des Amis de la Bastide.

Monsieur le Maire, les Amis de la Bastide et les Editions de l'Entre Deux Mers ont programmé cet après-midi comme suit :

- 16h30 : inauguration de la rue « Louis de Beauvallon »
- 17h00 : visite de l'Eglise de Sauveterre, notamment les ornements offerts par la famille de Beauvallon : boiseries dans le chœur, vitrail de Saint Léon
- 17h30 : exposition sur « la famille de Beauvallon à Sauveterre », et sur la création des « Amis de la Bastide » à la galerie Athalésie.
- 18h30 : verre de l'amitié

17. QUESTIONS DIVERSES

1) CCPSG – projet de construction d'une crèche-multi-accueil et d'une salle de sport spécialisée

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet communautaire de construction d'une Crèche-Multi-Accueil et d'une salle de sport (muscultation, haltérophilie, ping-pong, danse) sur le complexe sportif et de loisirs de Bonard. L'espace multi-accueil se situera à proximité des locaux du relais de services publics en bordure de la rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation. La salle de sports spécialisée sera attenante à la salle de judo et de gymnastique pour bénéficier des sanitaires de cette salle et réduire les coûts de construction. Une aire pour la pétanque sera créée, en accord avec la Pétanque Dorée, en complément à coté de la Communauté de communes.

La livraison de la salle de sport pourrait être faite en juin 2010 afin de permettre la démolition de l'ancienne usine ACIS. Ce nouvel emplacement permettra la construction d'une crèche multi-accueil qui devrait ouvrir ses portes en février 2011.

2) Le Relais Gironde – Info bilan collecte 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2009

Le relais Gironde vient d'adresser le premier bilan de la collecte de textiles réalisée sur les communes de Sauveterre de Guyenne, de Pellegrue et de Monségur. Avec 2 t 660 pour 7 t 145 collectées, la part collectée sur Sauveterre représente 37 % de la collecte.

3) Trésorerie de Sauveterre

Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré l'adjoint du TPG et que la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre n'est plus à l'ordre du jour – Un nouveau trésorier devrait être nommé très prochainement et mettre fin ainsi à l'intérim qui court depuis le départ de Madame Verduger.

4) Boite à idées – Boites à remarques

Madame Curoy porte à la connaissance du Conseil Municipal, les idées et remarques relevées dans la boite à idées :

- Installation de bancs sous les arcades – la demande sera portée devant la commission « voirie – embellissement » qui proposera des modèles et des emplacements.
- Fauchage de talus – Un calendrier sera établi et un compte-rendu des travaux exécuté sera fait à chaque séance du Conseil Municipal
- Nettoyage de l'ancien cimetière – Monsieur Larmandieu précise qu'un nouveau désherbant dit « écologique » est à l'essai mais ne paraît pas particulièrement efficace.
- Nécessité d'une construction hôtelière sur la commune. Monsieur le Maire précise qu'il existe déjà plusieurs types d'hébergement sur la commune : un hôtel de 15 chambres (certes fermés le week-end), des chambres d'hôtes nombreuses – Par ailleurs, un hôtel de 29 chambres est en construction à Saint Brice, dont la gestion sera du ressort d'une entreprise adaptée. Son ouverture est prévue le 1^{er} avril 2010.
- Remplacement de la table de ping-pong à Bonard. La table de ping-pong dégradée a été enlevée et pas remplacée. Une consultation sera faite par la commission « Travaux » qui proposera des modèles et des prix.

Monsieur Tomada indique en outre qu'à la suite de l'éboulement du talus au droit du lotissement du château d'eau sur le chemin du Closet, conséquence d'un incident ménager, il est prévu de procéder à un enrochement qui sera réalisé par l'entreprise Carnielli.

Sont également évoquer les nécessités de :

- poser un portique à l'entrée du parking du foirail en venant de la route de Bordeaux pour limiter cet accès aux véhicules longs.

- Saisir le maître d'œuvre et les entreprises titulaires des marchés d'aménagement du bourg compte tenu de la dégradation rapide et du décèlement de nombres de bordures notamment en granit.
- refaire plusieurs trottoirs de la bastide – Monsieur le Maire suggère que l'on fasse des photos de tous les types de trottoirs présents sur la commune afin de sonder les habitants et qu'ensuite on adopte un modèle. Il faudra tenir compte, aussi, de l'avis des balayeurs qui ont quelques difficultés avec certains modèles de trottoirs et de caniveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.